

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Un OUI au financement additionnel de l'AI signifie un OUI au plan d'assainissement de l'AI et un OUI à des rentes AVS garanties dans notre pays.

Le problème:

Le fonds de compensation AVS et AI font caisse commune. Cela mène à deux problèmes :

- › Les dettes de l'AI et son déficit grèvent le même fonds. L'AI puise aujourd'hui chaque jour 4 millions de francs dans le pot des retraites. Conséquence: nos rentes futures sont menacées. Sans mesures urgentes, l'AVS ne sera plus capable de verser pleinement ses rentes dans 10 ans.
- › Le fonds de compensation commun de l'AVS/AI assure la liquidité de l'AI et cache de ce fait un problème grandissant. Cela explique en partie le manque de pression pour assainir l'AI.

Un OUI au financement additionnel de l'AI sépare les deux fonds. C'est la seule manière permettant à l'AVS et aux rentes de se « libérer » des risques de l'AI.

Seul un OUI oblige à combler le trou financier de l'AI et crée la pression pour un assainissement indispensable et urgent. Plutôt que de continuer à accroître la dette de 1.4 milliard et de payer les intérêts de celle-ci à hauteur de 360 millions de francs, le chemin serait libre pour la prochaine étape du plan d'assainissement: la 6^{ème} révision de l'AI.

La solution:

Le plan d'assainissement de l'AI comprend 3 étapes:

1^{ère} étape: stabilisation du déficit

Grâce aux 4^{ème} et 5^{ème} révisions de l'AI, le nombre de nouvelles rentes a baissé de 37%. Depuis 2006, la demande de rentes est nettement en baisse. Conséquence : le déficit a pu être stabilisé.

2^{ème} étape: financement additionnel

Grâce à l'augmentation du taux de TVA de 0.4% limitée sur 7 ans, on peut assainir l'AI jusqu'en 2018. Sont entre autres prévus :

- › La création d'un fonds de compensation AI autonome.
- › Un capital de départ de 5 milliards de francs à fonds perdus pour un nouveau fonds AI indépendant.
- › La reprise des intérêts de la dette par la Confédération entre 2011 et 2017.

3^{ème} étape: 6^{ème} révision de l'AI

La 6^{ème} révision de l'AI sera traitée au Parlement en 2009 puis en 2010. Les comptes de l'AI doivent être équilibrés durablement à partir de 2018.

www.sauver-nos-rentes.ch

« Protéger l'AVS – Assainir l'AI »

